

ARRÊTE N° 90177 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Monsieur BARRO Balé, matricule 248950W
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **BARRO Balé**, matricule **248950W**, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) ANYAMA 2 (DRENA ABIDJAN 4) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) ANYAMA 2 (DRENA ABIDJAN 4) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 0178 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Monsieur SERI Tape Serge, matricule 271988G
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Considérant les nécessités de service ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **SERI Tape Serge**, matricule **271988G**, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) KOU MASSI REMBLAIS (DRENA ABIDJAN 2) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) BOUAKE BELLEVILLE (DRENA BOUAKE 1) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0179 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Madame BROU Viviane, matricule 271939E
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame BROU Viviane, matricule 271939E, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) COCODY-BLOCKHAUSS (DRENA ABIDJAN 1) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) TEHINI (DRENA BOUNA) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0180 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Monsieur FADIGA Kanvaly, matricule 247978M
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur FADIGA Kanvaly, matricule 247978M, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) YOPOUGON SIDECI (DRENA ABIDJAN 3) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) KONG (DRENA FERKESSEDOUGOU) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 0187 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Madame KONE Bindou, matricule 274175B
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame KONE Bindou, matricule 274175B, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) ADJAME 220 LOGEMENTS (DRENA ABIDJAN 1) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) MAHAPLEU (DRENA MAN) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 0182 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Madame N'DA Adjo Ange Huguette épouse KOUADIO, matricule 346982V
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Considérant les nécessités de service ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame N'DA Adjo Ange Huguette épouse KOUADIO, matricule 346982V, Inspecteur de l'Enseignement Précoce et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Précoce et Primaire (IEPP) ADJAME-MUNICIPALITE (DRENA ABIDJAN 1) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Précoce et Primaire (IEPP) KANI (DRENA SEGUÉLA) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 0183 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022
portant nomination de Monsieur COULIBALY Sounan, matricule 266729N
en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Considérant les nécessités de service ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur COULIBALY Sounan, matricule 266729N, Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de Circonscription Adjoint précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) BIETRY (DRENA ABIDJAN 2) est nommé(e) à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) MASSALA (DRENA SEGUELA) en qualité de CHEF DE CIRCONSCRIPTION.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



Professeur Mariatou KONE